



Assemblée générale

Distr. générale
8 octobre 2020
Français
Original : russe

Assemblée générale
Soixante-quinzième session
Point 103 de l'ordre du jour
Désarmement général et complet

**Lettre datée du 6 octobre 2020, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la Fédération de Russie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Au nom de la présidence russe de l'Organisation du Traité de sécurité collective (OTSC), j'ai l'honneur de vous transmettre le texte d'une déclaration du Conseil permanent de l'OTSC à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et de la tenue de la session commémorative de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 103 de l'ordre du jour.

(Signé) V. Nebenzia



**Annexe à la lettre datée du 6 octobre 2020 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

**Déclaration du Conseil permanent de l'Organisation
du Traité de sécurité collective à l'occasion du cinquantième
anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité sur la non-
prolifération des armes nucléaires et de la session
commémorative de la Conférence des Parties chargée
d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes
nucléaires**

Moscou, le 2 septembre 2020

À l'occasion du cinquantième anniversaire de l'entrée en vigueur, le 5 mars 1970, du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), les États membres de l'Organisation du traité de sécurité collective (OTSC) réaffirment le caractère toujours précieux du TNP, facteur essentiel du maintien de la sécurité et de la stabilité internationales, et préconisent qu'il soit préservé et rigoureusement respecté. Ce Traité, pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération nucléaire, constitue une base solide pour progresser vers le désarmement nucléaire et général et complet, ainsi qu'un outil efficace pour promouvoir les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

Les États membres de l'OTSC soulignent leur pleine adhésion au TNP, document unique fondé sur des accords entre pays dotés d'armes nucléaires et pays non dotés. Le respect inconditionnel et effectif, par toutes les parties, des obligations découlant des trois piliers fondamentaux de cet édifice équilibré que sont le désarmement, la non-prolifération et les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, contribue à la réalisation de buts et d'objectifs communs fondés sur l'aspiration humaniste à la paix.

Les États membres de l'OTSC soulignent qu'en cinquante ans d'existence, le Traité a démontré de manière convaincante son efficacité et sa pertinence au regard des intérêts des États nucléaires et non nucléaires.

Les États membres de l'OTSC appellent toutes les parties au TNP à maintenir un dialogue constructif et à déployer tous les efforts nécessaires au succès de la réalisation de certaines activités relatives au Traité au cours de la période à venir. Nous exprimons l'espoir que la session commémorative de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de l'année prochaine ne se contentera pas de réaffirmer les décisions des conférences précédentes, mais fixera également des objectifs précis pour la période à venir. À cet égard, nous soutenons l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) et l'application intégrale de l'article VI du TNP par toutes les parties.

En ce qui concerne les pays qui ont volontairement renoncé à posséder des armes nucléaires, nous soulignons leur contribution remarquable à la réduction de la menace nucléaire, au renforcement du régime du TNP et au maintien de la sécurité internationale et de la stabilité stratégique.

Dans le cadre de la mise en application pratique du TNP, nous appuyons la création de zones exemptes d'armes nucléaires et le respect de l'interdiction des essais nucléaires, ainsi que l'intensification des efforts déployés dans le cadre du

Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale. Nous estimons qu'il importe d'agir de concert pour préserver le Plan d'action global conjoint concernant le programme nucléaire iranien, qui est l'un des résultats remarquables de la diplomatie multilatérale.

Les États membres de l'OTSC soutiennent la Journée internationale contre les essais nucléaires lancée par le Kazakhstan (29 août).

Les États membres de l'OTSC réaffirment leur attachement au renforcement de la stabilité mondiale, fondée sur le respect rigoureux des normes du droit international, y compris les traités de non-prolifération nucléaire.

Les États membres de l'OTSC se disent convaincus que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, en vigueur depuis un demi-siècle, continuera de contribuer à unir les efforts des États et des organisations internationales et régionales en vue du renforcement d'une paix durable et d'une sécurité assurée pour tous sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies.
